

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 007-26 C

Objet : RS - PLPDMA - Action de sensibilisation aux protections menstruelles lavables

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 007-26 C

objet **RS - PLPDMA - Action de sensibilisation aux protections menstruelles lavables**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que Grand Chambéry décline les actions du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) adopté le 19 décembre 2024. A ce titre, les actions des axes stratégiques relatifs à la réduction des textiles sanitaires à usage unique sont fortement attendues et bénéficient d'un budget dédié.

Ainsi, il est proposé de développer des actions de sensibilisation sous forme de nouveaux ateliers animés par des prestataires extérieurs et à hauteur d'une dizaine d'animations durant l'année 2026. Le budget dédié est de 5 000 € HT.

Il est par ailleurs proposé d'encourager la pratique de l'utilisation des protections menstruelles lavables en subventionnant l'achat à hauteur de 30 € par an et par femme. Un budget dédié est de 6 000 € par an. Le versement se fera sur production du justificatif d'achat, d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile sur l'agglomération et d'une déclaration sur l'honneur d'une acquisition pour une utilisation personnelle.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission des déchets du 15 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 7 Abstentions, décide :

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre de cette action dans le cadre du PLPDMA,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à procéder au versement de la subvention et à signer tous documents y afférents.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

007-26 C

Objet de l'acte :

RS - PLPDMA - Action de sensibilisation aux protections
menstruelles lavables

Classification Préfecture :

8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte :

05 février 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20260205-lmc1H35302H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H35302H1

Date de transmission en Préfecture :

06 février 2026

Date de réception en Préfecture :

06 février 2026

Date de publication sur le site internet:

vendredi 06 février 2026